

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DAC 513 Apposition d'une plaque commémorative en mémoire de Cécile Rizakoff et la famille Bek au 7 rue de la Butte aux Cailles à Paris 13e.

Mme Laurence PATRICE, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Cécile Rizakoff et la famille Bek au 7, rue de la Butte aux Cailles à Paris 13e ;

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Laurence Patrice, au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Madame la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en mémoire de Cécile Rizakoff et la famille Bek au 7, rue de la Butte aux Cailles à Paris 13e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : « Ici habitaient Cécile Rizakoff (42 ans) et la famille Bek Jankiel (55 ans), Rochma (51 ans), Wolf (28 ans), Félix (19 ans), Samuel (17 ans) et Henri (11 ans), arrêtés, déportés puis exterminés à Auschwitz en 1942, parce que nés juifs. »

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1500 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2021 et suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO